

République française

Département de Seine-et-Marne

COMMUNE DE MESSY

Séance du 18 juin 2020

Membres en exercice : 15	Date de la convocation: 12/06/2020 <i>L'an deux mille vingt et le dix-huit juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean Lou SZYSZKA</i>
Présents : 13	Présents : Karine BEMBARON, Eva BLOUIN, Laetitia BOUCHON, Raymond MARINI, Cristina MIGUEZ DOMINGUEZ, Jacques NOGARET, Mathieu RAEL, Frédéric SPINELLI, Nelly ANTONIO, Marie-Christine JOLLY, Henri MARICHEZ, Carlos NETO, Jean Lou SZYSZKA
Votants: 13	
Pour: 13	
Contre: 0	Absents: Latifa BENDIMRED, Christian OSTROWSKI
Abstentions: 0	Secrétaire de séance: Henri MARICHEZ

Objet: Annulation de la délibération n°D001_2020 - D027_2020

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le PLU de la commune a été approuvé lors de la séance du 23 janvier 2020.

Dans le cadre du contrôle de légalité, les services de la préfecture ont émis en date du 25 mai 2020 une lettre d'observation afin de corriger le PLU.

Le Conseil Municipal, après avoir ENTENDU l'exposé de M. le Maire

CONSIDÉRANT qu'une procédure de mise en compatibilité du PLU est en cours dans le cadre de la prolongation de la canalisation permettant le rejet des eaux pluviales du bassin versant Marne de la plateforme Paris – Charles de Gaulle directement dans la Marne ;

CONSIDÉRANT que le PLU ne peut faire l'objet d'une modification ou d'une révision portant sur les dispositions faisant l'objet d'une mise en compatibilité, entre l'ouverture de l'enquête publique et la décision procédant à la mise en compatibilité ;

CONSIDÉRANT que la mise en comptabilité n'a pas encore fait l'objet d'un arrêté préfectoral ;

DÉCIDE d'annuler la délibération n° D001_2020 en date du 23 janvier 2020 portant sur l'approbation du PLU

Fait et délibéré, les, an, mois, jour que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait Conforme
MESSY, le 18 juin 2020

Le Maire,
M. Jean Lou SZYSZKA

